



Bulletin
Municipal
2020



Commune de
Vingelles
Saône-et-Loire

Le Mot du Maire

Une année 2020 qui restera marquée par l'apparition de la pandémie de la COVID-19. Faisons ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre ce fléau, en respectant sérieusement les gestes barrière.

Les élections municipales se sont déroulées dans ce contexte si particulier qui a contribué à une participation réduite, mais qui a cependant permis l'élection au premier tour de l'ensemble de la liste que j'avais le privilège de présenter à vos suffrages. Je remercie à nouveau les vinzelloises et vinzellois de leur confiance renouvelée.

Avec la nouvelle équipe municipale nous allons poursuivre les actions et investissements utiles au bon fonctionnement et à l'agrément de notre commune. C'est ainsi que les premières délibérations, prises dès que cela a été possible soit en juin, ont décidé de la réalisation des projets préparés par le précédent conseil : restructuration-rénovation de la mairie, réfection des voies et trottoirs des quartiers des Prés Longs et Pré du Breuil. Projets qui seront finalisés courant premier semestre 2021.

Nous continuerons à travailler à améliorer notre cadre de vie pour le rendre le plus agréable possible.

La réunion annuelle d'information, tenue en novembre depuis 2014, qui permet de rendre compte en détail de la vie communale, des actions et projets réalisés et prévus, n'a pas pu avoir lieu. Nous renouerons en 2021 avec cette bonne habitude.

Il a fallu aussi renoncer au traditionnel repas des aînés ; quant aux vœux de la municipalité, à cette date il est raisonnable de supposer qu'ils ne pourront pas se tenir. Pas non plus de rencontre avec nos amis vinzellois du Puy-de-Dôme.

Le recensement de 2021 nous apportera des données actualisées sur la population vinzelloise. Le nombre officiel (Insee) de 702 habitants devrait augmenter compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants.

Le bilan des évolutions de l'urbanisme est fait plus loin. À noter que le traitement des dossiers d'urbanisme (PC, AT) est une charge de travail importante pour la secrétaire.

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune. Je leur souhaite d'être pleinement satisfaits du choix qu'ils ont fait de venir résider à Venzelles.

Au moment où une année difficile et angoissante se termine, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de tout cœur une année 2021 qui nous apporte l'espoir et la réalité de circonstances plus favorables.

Yves Andreux



DES VŒUX ET UNE MISS !

Les vinzellois sont venus nombreux pour recevoir les vœux du Maire.

Yves Andreux salua les maires et les élus des communes voisines, Monsieur Trognot, Maire honoraire, avec une pensée pour le maire de Varennes, absent pour raison de santé.

Il présenta la nouvelle compagnie de sapeurs-pompiers, regroupant par fusion celles de Varennes et de Vinzelles.

Ce fut l'occasion de souhaiter une bonne retraite à Pascal Large, Patrick Delorme et Jean-Louis Pinsard.

Avant de laisser la parole à Jean-François Cognard, conseiller départemental, le maire remercia de leur présence et de leur engagement les différents responsables des associations, toute l'équipe municipale et le personnel, ayant œuvré durant cette dernière mandature pour le bien-être des habitants.

En présentant ses vœux, le maire eut le plaisir de nous faire découvrir une charmante jeune fille, Lison Hanin demeurant à Vinzelles, élue « Miss Val de Saône 2020 ». Surprise et applaudissements de l'assemblée.

Le verre de crémant et la galette des rois clôturaient cette sympathique réunion.

Michel Moreau



Toutes les candidates et tous les candidats ont été élus au premier tour.

Je remercie vivement les électrices et électeurs qui, malgré l'épidémie en cours, sont venus jusqu'à l'urne marquer leur intérêt pour cette élection importante pour les six années à venir de notre commune.

Le premier conseil a été fixé le vendredi 25 mai à 18 h, dans la salle Pouilly-Vinzelles (qui permet de tenir les bonnes distances entre personnes). Il avait pour ordre du jour l'élection du Maire et des Adjoints.

Très vite ensuite nous avons dû voter le budget, mettre en place les commissions, décider des travaux à réaliser en 2020 et les lancer.

Merci pour la confiance que vous avez, par votre vote, accordée aux femmes et aux hommes qui s'engagent au service de Vinzelles pour la mandature 2020-2026, ils sauront s'en montrer dignes.

Yves Andreux

Le Conseil municipal

Le Maire



Yves ANDREUX

Né en 1945.
Ingénieur,
retraité de l'industrie

Les Adjoints



Guy RANCHIN
1^{er} adjoint

Né en 1951,
ingénieur retraité.



Pascal LARGE
2^e adjoint

Né en 1960, ingénieur
territorial, retraité.



Yasminah LAMURE
3^e adjointe

Née en 1983, hôtesse
d'accueil, guide
œnotouristique.

Les Conseillers



Jean-Charles BRIDET

Né en 1977, chargé
d'études
en bâtiments.



Anne TRICO

Née en 1976,
agent de maîtrise.



Jean-Marc GRANGER

Né en 1957, retraité.



Nathalie LACOUR

Née en 1967,
responsable
comptable.



Étienne BILLARD

Né en 1987, artisan.



Fatma ARDA

Née en 1981,
coordinatrice MSA.



Clémence GILABERT

Née en 1987,
responsable
de clientèle assurance.



Frédéric IAMETTI

Né en 1964, technicien
de maintenance,
président de l'amicale
des sapeurs-pompiers.



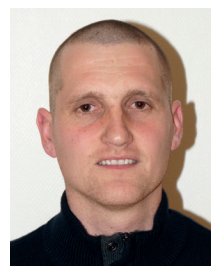
Kévin JUILLARD

Né en 1994,
viticulteur.



Valérie GRANGER

Née en 1981, masseur-
kinésithérapeute.



Pierre COUTURIER

Né en 1987,
agriculteur

Les Commissions municipales

COMMISSIONS MUNICIPALES	PARTICIPANTS	ANIMATEURS
TRAVAUX / URBANISME	Pascal Large, Jean-Charles Bridet, Pierre Couturier, Guy Ranchin, Étienne Billard, Anne Trico, Valérie Granger.	Guy Ranchin / Pascal Large
AFFAIRES SCOLAIRES	Valérie Granger, Anne Trico, Fatma Arda, Clémence Gilabert.	Valérie Granger / Anne Trico
BUDGET	Guy Ranchin, Valérie Granger, Nathalie Lacour.	Guy Ranchin
AFFAIRES SOCIALES	Frédéric lametti, Yasminah Lamure, Guy Ranchin.	Yasminah Lamure
COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTS	Jean-Charles Bridet, Nicole Dargaud, Yasminah Lamure, Frédéric lametti, Fatma Arda, Clémence Gilabert, Nathalie Lacour, Jean-Marc Granger.	Yasminah Lamure
SAPEURS-POMPIERS	Pascal Large, Jean-Charles Bridet, Frédéric lametti.	Frédéric lametti
EMBELLISSEMENT	Pascal Large, Guy Ranchin, Jean-Marc Granger, Nicole Dargaud, Kévin Juillard, Yasminah Lamure.	Guy Ranchin
ACCUEIL	Clémence Gilabert, Yasminah Lamure.	Clémence Gilabert

N.B : Le Maire appartient de plein droit à toutes les commissions et en est, de fait, le président. Il en délègue l'animation à un des membres en accord avec le Conseil.



LISTE DU PERSONNEL MUNICIPAL



Lucie Mathieu
secrétaire de mairie



Nathalie Naudin
agence postale
communale ; adjoint
administratif



Brigitte Fouillet
adjoint technique
territorial



Ludovic Delorme
adjoint technique
territorial



José Prata
adjoint technique
territorial



DÉPART DE BRUNO VERDIN

Employé municipal depuis 2013, Bruno Verdin a quitté son poste le 25 août.

Si nous regrettons la perte de ses compétences, nous sommes heureux pour lui qu'il ait pu trouver un poste, dans l'administration pénitentiaire, qui lui permet de rejoindre son épouse mutée à Béziers en 2019.

Un "pot de départ" a réuni le 11 août les personnes invitées par M. Verdin et la Mairie. Ce fut le moment de rappeler les missions que M. Verdin, pendant sept années, a assurées avec rigueur et professionnalisme, notamment : la gestion et l'entretien de la salle des fêtes, les aménagements paysagers, le fleurissement et la bonne tenue des espaces publics de la commune.

Nous l'en remercions vivement et lui souhaitons une heureuse poursuite de sa vie professionnelle.

Le Maire



BUDGET 2019

Les excédents à fin d'exercice permettent de financer en toute sécurité les investissements de l'exercice suivant.
Une grande partie des excédents 2020 financera les travaux engagés en 2020 qui se termineront en 2021.

Point sur le budget

PRÉVISION DE RECETTES (EN €) - AU 15/10/2020				
FONCTIONNEMENT				commentaires
64 -70	ventes		16 000	
73	taxe d'habitation, taxes foncières	327 000		
	allocation de compensation MBA	252 000		
	droits de mutation	15 000		
73	total		594 000	
74	subventions d'exploitation (dotations de l'Etat)		42 000	locations
75	autres produits de gestion courante		25 000	
total des recettes de fonctionnement			677 000	
INVESTISSEMENTS				
10222	fctva	65 000		remboursement TVA versée en 2018
10226	taxes d'aménagement	30 000		autorisations d'urbanisme
	total		95 000	
	subventions		12 000	Département
total des recettes d'investissement			107 000	
TOTAL DES RECETTES			784 000	

PRÉVISION DE DÉPENSES (EN €) - AU 15/10/2020				
FONCTIONNEMENT				commentaires
60	ACHATS	51 000		énergies, eau, fournitures...
61 - 62	SERVICES EXTERIEURS	57 000		entretien, réparations, assurances...
63 - 73	IMPOTS et TAXES	89 000		dont FNGIR
64	CHARGES DE PERSONNEL	165 000		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	157 000		SIVOM, RPI, SDIS, subventions...
66 - 67	CHARGES FINANCIERES	18 000		intérêts des emprunts
total des dépenses de fonctionnement			537 000	l'excédent de fonct. est affecté à l'invest.
INVESTISSEMENT				
616	EMPRUNTS	66 000		remboursement du capital
000-21	TRAVAUX, INVESTISSEMENTS	170 000		voir rubrique travaux
total des dépenses d'investissement			236 000	
TOTAL DES DEPENSES			773 000	

SITUATION PREVUE A FIN D'EXERCICE 2020			
1. RECETTES	784 000		
2. EXCEDENT REPORTE	281 000		
3. DISPONIBLE (1 + 2)		1 065 000	excédent à fin 2019, pour travaux
4. DEPENSES		773 000	
EXCEDENT A FIN D'EXERCICE (3 - 4)		292 000	

NAISSANCES



Hugo Martinot
né le 20 décembre 2019
1629 route des Galopières



Léonie Large
née le 25 mars 2020
194 rue du Paradis



Livia Berthier
née le 16 avril 2020
23 rue du Bourg



Clarie Jolivet
née le 20 avril 2020
691 rue du Pré du Breuil



Violette Da Motta
née le 14 juin 2020
28 rue du Bourg



Ève Bonin
née le 6 novembre 2020
137 rue de la Cense



Maël Rivolta
né le 10 novembre 2020
142 rue des Guillots

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN



Peio Simonin
Le 5 septembre 2020

MARIAGE



Maxime Simonin
et Leslie Coelho
le 5 septembre 2020
Résident à Vinzelles

PACS



Kévin Besson et Héloïse Guignet
le 12 septembre 2020
Résident à Vinzelles

DÉCÈS

Marie-Louise Liva,
née Bonnet
À l'âge de 91 ans
Le 23 mars 2020

Paul Couturier
À l'âge de 71 ans
Le 4 avril 2020

Mireille Delorme
née Duffeal
À l'âge de 84 ans
Le 6 avril 2020

Philippe Zibette
À l'âge de 60 ans
Le 25 mai 2020

Jean Côte
À l'âge de 81 ans
Le 10 septembre 2020

Claude Lequy
À l'âge de 87 ans
Le 29 septembre 2020



CIMETIÈRE

Le règlement du cimetière est consultable en mairie ainsi que les tarifs des emplacements (concessions, colombarium, cavurnes).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans.

Le recensement est fait sous la responsabilité de l'état, l'INSEE l'organise et le contrôle.

Les communes le préparent et réalisent la collecte.

Le recensement est obligatoire. Il est confidentiel et déclaratif.

Les personnes ayant accès aux données sont tenues au secret professionnel (code pénal), au secret statistique (loi de 1951) et au secret informatique (loi de 1978).

Pour le recensement 2021, la collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février.

Pour chaque commune, l'INSEE a désigné un superviseur. La commune nomme par arrêté municipal un coordonnateur et, selon le nombre de logements à recenser, un ou plusieurs agents recenseurs. Que ce soit le maire ou l'adjoint en charge du recensement, le coordonnateur et les agents recenseurs, tous ont reçu une formation délivrée par l'INSEE.

En fonction du nombre de foyers à recenser, la commune est divisée en secteurs. En général, un secteur regroupe environ 270 logements. Ce nombre de logements attribués à un agent recenseur dépend du nombre de réponses par internet.

En ce qui concerne la commune de Vinzelles, celle-ci est divisée en 2 secteurs, donc emploiera 2 agents recenseurs :

- Le **coordonnateur** est M. Jean-Claude Froment.
- Les **2 agents recenseurs** sont : M. Jacques Tranchand et Mme Nicole Ranchin.

Pour participer à ce recensement, vous aurez 2 possibilités :

- Soit **répondre par internet** (en France, en 2020, 54.4 % des ménages ont été recensés par internet. En Bourgogne ce taux était de 53 %). Pour cela, les documents seront déposés dans votre boîte aux lettres ou remis en « main propre ».
- Soit **remplir les documents qui vous seront remis** (feuille de logement plus les bulletins individuels). Dans ce cas, l'agent recenseur repassera pour récupérer les **documents dûment remplis**.

Il va de soi, surtout en fonction des conditions sanitaires actuelles, que la réponse par internet sera à privilégier.

Quel que soit le mode de réponse que vous choisirez, merci de réserver un bon accueil aux agents recenseurs... Et rendez-vous dans le bulletin municipal 2021 pour une synthèse des résultats.

Guy Ranchin

→ Dernière minute : en raison des conditions sanitaires, le recensement est reporté en 2022.



Jean-Claude Froment



Jacques Tranchand



Nicole Ranchin

LES TRAVAUX

Malgré le confinement et le changement de mandature, votre municipalité a poursuivi son programme de travaux, certains, pour ne pas dire la plupart, ayant déjà été engagés, au niveau des études, par l'ancien conseil municipal.

Voici un récapitulatif des principales réalisations.

1. Voirie et trottoirs des quartiers « Prés Longs » et « Pré du Breuil »

La première tranche (voirie) a été achevée courant octobre 2020 pour un montant de 89 000 € TTC

La deuxième tranche (trottoirs) sera réalisée au 2^e trimestre 2021 après avoir effectué quelques aménagements paysagers et déplacé (enfouissement partiel) le point d'apport volontaire (PAV).

Nous en profiterons également pour changer tous les candélabres de ces deux quartiers

Montant estimatif des travaux :

Trottoirs	54 000 € TTC
Changement des candélabres	20 000 € TTC
Déplacement PAV	20 000 € TTC

2. Réaménagement de la mairie

Le bâtiment de notre mairie date de 1882. Ce bâtiment, s'il s'intègre bien aux constructions traditionnelles de notre village, n'est pas très fonctionnel, surtout qu'à ce jour, seul le rez-de-chaussée est utilisé pour les services communaux (bureau du maire, secrétariat, salle du conseil et des mariages). Le 1^{er} étage était quant à lui, il y a encore 3 ans, loué en tant qu'appartement.

Il est vite apparu, que l'exiguïté des locaux pouvait présenter un handicap au bon fonctionnement des services et surtout à l'accueil du public. Nous avons donc décidé de réaménager l'ensemble du bâtiment.

- La salle du conseil et des mariages restera au rez-de chaussée.
- Le premier étage accueillera le secrétariat, le bureau du maire et celui des adjoints. Pour se conformer aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), le 1^{er} étage sera desservi par un ascenseur.

À ce jour, les travaux avancent normalement. L'entrée dans les lieux et l'inauguration sont prévues au début du 2^e trimestre 2021.

Montant des travaux : 198 000 € TTC dont plus de 31 000 € de frais d'études et de contrôles.

Pour ces travaux, nous avons obtenu les subventions suivantes : DETR, Département, Fonds pour les économies d'énergie, Fonds de concours MBA, pour un montant total de 101 000 €.

3. Réfection (remise en peinture) de la façade de la salle des fêtes pour un montant de 11 500 € TTC.

4. Travaux en cours

- **Campagne de busage des fossés** : ceci permettra un meilleur écoulement des eaux pluviales et évitera la contrainte de l'entretien.
- Redéfinition du périmètre de l'agglomération entraînant un plus grand nombre de **voies à vitesse limitée** à 50 km/h, voire moins si nécessaire.

5. Travaux prévus pour 2021 / 2022

En plus de l'achèvement des travaux décrits précédemment, le conseil municipal s'est prononcé sur les investissements suivants :

- **Remodelage de la rue de la Cense entre la RD 169 et la rue des Closailles.** Cette artère est l'un des accès principaux au centre village. Montant prévisionnel : 150 000 € TTC.
- **Réfection des toits terrasse de l'école** pour un montant estimé à environ 40 000 € TTC.

Pour la suite, rendez-vous au bulletin 2021...

Guy Ranchin



Début des travaux de démolition et de consolidation de la mairie



Début des travaux de démolition et de consolidation de la mairie



Début des travaux de démolition et de consolidation de la mairie



Début des travaux de démolition et de consolidation de la mairie



Réfection voirie quartiers « Prés Longs » et « Pré du Breuil »



PERMIS DE CONSTRUIRE

Les 8 lots du lotissement "Aux Foreys" ont trouvé preneurs, les constructions devraient s'ériger en 2021. Il reste un potentiel de **4 lots en attente** de la vente éventuelle du terrain par les propriétaires. Les surfaces constructibles restantes définies au PLU sont des biens privés pour lesquels il n'est pas possible de faire des prévisions de mises en vente.

La projection du PLU prévoit une population de 803 habitants à l'horizon 2027. Nous devrions nous en approcher.

Les zones d'activités : un permis d'aménager au lieudit " Terres Neymes " (face à Soufflet ex-Griffon) a été accordé (surface totale de 4 355 m² divisée en 3 lots).

Je rappelle que la totalité de la fiscalité des entreprises implantées sur notre commune après le 1^{er} janvier 2017 est au seul profit de MBA.

La question est posée au sein de MBA de l'élaboration d'un Plan d'Urbanisme Intercommunal (c'est la loi qui le prévoit, sans toutefois l'imposer). Nous avons délibéré pour refuser un tel PUI qui nous retirerait les quelques libertés, très restreintes, qui nous restent encore sur notre territoire. C'est aussi la position que soutient le président de MBA.

Ont été accordés en 2020 :

- Permis de construire : 6
- Permis d'aménager : 1 (Terres Neymes)
- Déclarations de travaux : 21 dossiers, dont
 - 5 piscines
 - 2 pour panneaux photovoltaïques

Le Maire



EMBELLISSEMENT – ESPACES VERTS

Nos employés municipaux apportent le plus grand soin à l'entretien des espaces verts et à l'embellissement de notre village.

Leur tâche s'est notablement compliquée depuis l'abandon de certains produits phytosanitaires (Round-up pour ne pas le citer). Les produits de substitution, s'ils respectent mieux la nature, s'avèrent bien souvent moins efficaces et surtout plus coûteux à mettre en œuvre.

Aussi, ne soyez pas trop critiques envers nos agents municipaux si quelques mauvaises herbes s'évertuent à faire de la résistance.

Fin 2020, début 2021, nous allons profiter de la réfection des trottoirs pour agrémenter de 2 ou 3 nouveaux massifs les quartiers « Prés Longs » et « Pré du Breuil ».

Tout au long de l'année, que ce soit pour les plantations ou pour l'entretien des massifs floraux, nos agents sont épaulés par un groupe de bénévoles « aux mains vertes ». Merci à Nicole, Martine, Gérard, Serge, Patrice, Michel et Salvatore.

Enfin, pour terminer, sachez que tous ces travaux de création, d'entretien et d'arrosage des espaces verts et des massifs occupent environ 35% du temps de nos employés municipaux.

Guy Ranchin



SIVOM CHAINTRÉ-VARENNES-VINZELLES

Président : Guy Mantoux - Vice-Président : Yves Andreux

Secrétaire : Séverine Martins

Après que le l'Association du Restaurant Scolaire ait cessé son activité en juin 2020, le SIVOM a pris la compétence restauration scolaire.

Une commission composée de 2 conseillères de chacune des 3 communes a préparé, avec beaucoup d'implication et d'efficacité, ce changement important. Au terme d'un appel d'offres respectant la procédure des marchés publics, la fourniture des repas a été attribuée à l'entreprise RPC (basée à Manziat).

Il a fallu recruter 6 personnes pour assurer le service des repas et la garderie avant la reprise des classes : 4 à Varennes, 2 à Chaintré, 2 à Vinzelles.

Le prix des repas a été fixé à 4,90 €. Le prix de revient est de l'ordre de 10 € comprenant : l'achat des repas, les frais de personnel (poste le plus coûteux), l'exploitation et l'entretien des bâtiments abritant les restaurants, le matériel (tel que four de réchauffage). Les communes subventionnent donc ce service à hauteur de 50 %. Elles le font sans hésitation s'agissant de dépenses engagées pour les enfants et leurs familles.

Après un premier trimestre scolaire de fonctionnement, je peux constater que le service rendu donne entière satisfaction.

Un grand merci à toutes celles (et ceux, dans une moindre mesure) qui ont assuré avec efficacité cette prestation jusqu'en juin 2020 et ont ensuite permis une transition réussie :

- les bénévoles de l'association, et particulièrement les présidentes, qui se sont impliqués pendant de nombreuses années,
- Mmes Jacquet et Seigneuret, et toutes celles qui les ont précédées. Elles ont régalé nos enfants d'une cuisine familiale à laquelle elles ont apporté tous leurs soins et talents.
- la commission qui a travaillé à la mise en place des nouvelles dispositions,
- Séverine Martins, secrétaire du SIVOM et responsable du centre de loisirs et de la garderie scolaire qui a recruté et gère le personnel affecté aux restaurants.

Au 1^{er} janvier 2020, le SIVOM a perdu la compétence assainissement transférée à MBA (une des dispositions des lois ALUR de 2014).

Cette compétence de service public, déléguée à SUEZ, concernait les communes de Chaintré et Vinzelles. Elle est à l'origine de la création du SIVOM.

Les ressources (taxe d'assainissement reversée par SUEZ, taxe de raccordement des nouveaux usagers) pour un budget annuel de +/- 110 000 € étaient suffisantes pour assurer les travaux nécessaires (extensions, raccordements, entretien du réseau). Les communes ne versaient rien au SIVOM pour assurer cette compétence.

Reste donc à attendre un service équivalent, voire amélioré.

Nous en ferons le bilan dans les années à venir.

Le Maire

MBA (Mâconnais-Beaujolais Agglomération)



Jean-Patrick Courtois a été réélu à la présidence de MBA. Donc pas de modifications significatives à venir dans les politiques et le fonctionnement de notre communauté.

Ainsi que lors de la précédente mandature, un fonds de soutien aux communes a été voté : 50 € par habitant (35 000 € pour Vinzelles) ; auquel vient s'ajouter un fond dédié aux voiries de 41 000 € pour ce qui nous concerne.

Au 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement a donc été transférée à MBA. Ont également été transférées les compétences eau potable et eaux pluviales. Pour les eaux pluviales : est transféré le réseau en zone urbanisée lors qu'il est enfoui, c'est la loi qui le définit ainsi !

Le Maire et le Premier Adjoint participent respectivement aux commissions finances et collecte /valorisation des déchets.

Pour la commune de Vinzelles, le délégué titulaire est Yves Andreux et le délégué suppléant Guy Ranchin.

Le Maire

PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)



Composé de 4 communautés : MBA, TOURNUGEOIS, CLUNYSOIS, SAINT CYR-MÈRE BOITIER, il regroupe 123 communes et 114 000 habitants.

C'est une strate administrative supplémentaire dont les compétences pourraient tout aussi bien relever du Département. Ce serait plus simple, mais est-ce le but poursuivi ?

Le PETR a en charge l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) prévu pour être finalisé en 2022. Le SCoT doit, notamment, traiter de l'urbanisme. Ses prescriptions s'imposeront aux PLU des communes qui devront alors être révisés en conséquence.

Le Maire

Espace de la Verchère

367, Chemin de la Verchère - 71850 CHARNAY-LÈS-MÂCON
Tél. 03 85 20 91 10

67, Esplanade du Breuil - 71011 MÂCON Cedex

Tél. 03 85 21 07 70 - Mail : accueil@mb-agglo.com

Accueil au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

1. La collecte

La collecte des déchets est une compétence de MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération). Elle s'effectue sur la base de consignes de tri qui permettent de regrouper les déchets ménagers par familles en fonction des filières de valorisation.

Deux grandes familles de déchets :

- Les déchets **fermentescibles**
- Les déchets **recyclables d'emballage** (verre, plastique, briques alimentaires, papier, carton)

Quelques ratios concernant ces **déchets recyclables** (production en kg/an/habitant) :

- Verre 40 kg/an/habitant
- Emballages 12 kg/an/habitant
- Papiers 34 kg/an/habitant
- Cartons 10 kg/an/habitant

Auxquels il faut ajouter :

- Les **déchets dangereux ou encombrants** .. 33 kg/an/habitant
- Les **déchets verts** 94 kg/an/habitant

Et bien entendu :

- Les déchets ménagers résiduels ou ordures ménagères résiduelles (OMR) 235 kg/an/habitant



Pour tous ces déchets, il existe **3 modes de collecte** :

- La collecte en porte à porte
- La collecte en point d'apport volontaire
- La collecte en déchetteries

Concernant notre commune, à compter du 1^{er} novembre 2020, c'est la société Éco Déchets qui assurera, pour une durée de 2 ans, la collecte des ordures ménagères résiduelles. Les jours de collecte ne sont pas modifiés.

2. La valorisation

Les déchets verts sont valorisés en compost. Le verre est recyclable à l'infini. Pour les autres emballages, il existe différentes filières selon leur nature.

Actuellement, les éco-organismes tendent vers une valorisation optimale de tous les flux collectés en déchetteries (ex : textile, mobilier, piles, déchets électriques et électroniques, etc..)

Les ordures ménagères résiduelles sont soit enfouies, soit incinérées. Dans le cas de l'incinération, c'est une valorisation par production d'énergie de chauffage ou électrique à usage domestique.

Sur le territoire de MBA, les ordures ménagères résiduelles représentent 18 000 tonnes. Le coût de leur traitement s'établit à environ 103 € par tonne.

L'augmentation des exigences en matière de tri sélectif a, entre autres, pour but de limiter l'augmentation de la TEOM (Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

3. Points d'Apport Volontaire de Vinzelles

Vinzelles compte 3 points d'apport volontaire (PAV). Ces PAV sont de conception « hors sol » et actuellement collectés par la société EGT.

Pour le PAV situé quartiers des « Prés Longs » et « Pré du Breuil », tant pour des raisons environnementales que pour des raisons d'augmentation de capacité de stockage (en 2022 les consignes de tri vont évoluer et nécessiteront l'ajout de plusieurs containers), nous sommes contraints de le déplacer et d'envisager une solution de colonnes enterrées ou semi-enterrées. L'emplacement définitif reste encore à préciser. Pour cela, nous devons nous assurer de l'absence de réseaux souterrains vu qu'il est nécessaire de réaliser un terrassement d'environ 2,5 à 3 m de profondeur.



PAV actuel "Prés Longs" et "Pré du Breuil"



PAV semi-enterré

Les travaux de génie civil (terrassement et aménagement de la fosse) sont à la charge de la commune. La fourniture et la pose des colonnes sont à la charge de MBA. Une convention entre MBA et la mairie de Vinzelles précisera les conditions de réalisation de ce projet.

Guy Ranchin.

**Les éléments chiffrés de cet article sont issus du document présenté par MBA à la commission « Collecte et valorisation des déchets ».*



PAV enterré

CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION

Comme vous avez pu le remarquer, la compagnie s'est agrandie, notre projet d'union avec Varennes s'est concrétisé. Pour fêter cet événement important pour nos villages, nos maires ont organisé un repas à la salle des fêtes de Vinzelles et la compagnie de Vinzelles-Varennes souhaite remercier sincèrement les communes pour le partage de ce moment convivial.

Une page se tourne, mais nous n'oublions pas pour autant l'investissement et le dévouement de nos anciens camarades et pompiers volontaires de Vinzelles. Nous les remercions encore chaleureusement pour ces années passées à nos côtés et tous ces bons moments partagés au sein de cette compagnie de Vinzelles.

Une nouvelle équipe de 12 sapeurs-pompiers volontaires de Varennes-Vinzelles permettra d'assurer les premiers secours.

Pour amorcer une nouvelle dynamique et assurer le bon déroulement des interventions, l'achat d'un véhicule était primordial car les deux véhicules de Vinzelles et Varennes n'étaient plus conformes aux besoins et aux normes. Nous tenons à remercier encore nos maires, adjoints et conseillers pour leur soutien à la compagnie ainsi que les secrétaires de mairie pour leur investissement dans l'ensemble des formalités administratives.

Sachez que nous ferons toujours notre possible pour vous secourir dans toutes les situations. Cependant, malgré ce regroupement, nous ne souhaitons pas revenir à une situation critique telle que nous l'avons connue avec seulement 6 pompiers volontaires actifs. C'est pour cela que nous renouvelons notre appel à toute personne, homme ou femme, qui souhaiterait intégrer cette nouvelle compagnie.

Nous vous présentons quelques chiffres des interventions de l'année :

- Secours aux victimes : 6
- Destructions de nids d'insectes : 6
- Feux : 3

Le nombre d'interventions n'est pas significatif, ceci est dû au confinement COVID-19. À savoir qu'auparavant, le nombre d'interventions sur la commune de Vinzelles était environ de 20 pour une année, sans compter les destructions de nids d'insectes.

L'année 2020 a été éprouvante mais il faut garder espoir, la vie est précieuse.

Prenez soin de vous, de vos proches, amis, voisins... Et souhaitons une année 2021 plus sereine avec beaucoup de bonheur.

Bonne année 2021 !

Frédéric Iametti



ÉCOLE PRIMAIRE « LES VIGNES FLEURIES »

Les effectifs se maintiennent à l'école de Vinzelles. 46 élèves faisaient leur rentrée en septembre 2019 (27 CM1 et 19 CM2) et 45 élèves ont repris le chemin de l'école pour l'année scolaire 2020-2021 (18 élèves de CM1 et 27 élèves de CM2). L'équipe pédagogique reste inchangée : Mme Peguet, directrice de l'école, s'occupe des CM1 et Mme André-Croési est l'enseignante des CM2. Les autres sections sont à Chaintré ou à Varennes.

En 2019/2020, les élèves de l'école se sont lancés dans un tour du monde. Plusieurs projets pluridisciplinaires ont donc réuni les deux classes autour de ce thème commun. En janvier 2020, les enfants ont pu se produire devant leur famille pour un spectacle musical et théâtral en lien avec le monde à la salle des fêtes de Vinzelles. Peu de temps avant le confinement, les élèves sont allés au Cinémarivaux pour la projection d'un film danois qui leur a beaucoup plu.



Malheureusement, tout s'est interrompu en mars avec la fermeture des écoles. Les élèves ont eu la chance pendant cette période d'arrêt de pouvoir garder un contact quotidien avec leurs enseignantes pendant le confinement grâce à l'ENT mise en place depuis déjà 3 ans (ONE, plateforme numérique de travail dédiée aux écoles). Les enfants ont pu ainsi poursuivre les apprentissages à distance, voir et entendre leurs maîtresses. Certains ont repris le chemin de l'école dès mai, d'autres début juin et tous étaient présents pendant les deux dernières semaines d'école.

L'année scolaire 2020/2021 s'annonce haute en couleur ! Fil conducteur choisi par les enseignantes pour cette rentrée. Plusieurs projets en arts plastiques, littérature, poésie ou bien encore éducation musicale se mettent en place autour de ce thème.

Une sortie au théâtre de Mâcon est déjà programmée pour novembre 2020. Ils pourront assister à un spectacle de théâtre mettant en scène un roman de littérature jeunesse, *Verte*. (NDLR : Depuis la rédaction de cet article, la sortie théâtre est suspendue et devrait être reportée en fin d'année scolaire).

Les enfants espèrent également présenter à leurs familles leur travail à l'occasion du traditionnel spectacle en février 2021 et lors de l'exposition de fin d'année à l'école. Ces deux événements se soldent habituellement par un pot de l'amitié réunissant parents et professeurs.

Le voyage scolaire de deux jours et une nuit, prévu initialement pour mai 2020, est reporté en mai 2021 en espérant que les conditions sanitaires le permettent. Les enfants se rendront à Alésia et à Bibracte.

D'autres surprises attendent les élèves mais nous n'en dirons pas plus !

Une belle initiative lancée par les parents d'élèves et saluée par les enseignantes de l'école : **un Sou des écoles devrait être créé prochainement**. Celui-ci, par le biais d'actions menées tout au long de l'année, permettrait aux 3 écoles du RPI de financer des projets (sorties, intervenants...). Si vous êtes parent d'élèves et que vous souhaitez vous investir dans cette association, n'hésitez pas à vous manifester !

Pauline Peguet, Directrice



SERVICE ENFANCE ET VIE SCOLAIRE SIVOM DE CHAINTRÉ - VINZELLES - VARENNES-LÈS-MÂCON



Céline et Dominique • Restaurant scolaire de Chaintré

RESTAURANTS SCOLAIRES

Depuis la rentrée de septembre, l'association qui gérât jusqu'à présent les restaurants scolaires du RPI Chaintré-Vinzelles-Varennès-lès-Mâcon, a cessé son activité. Pour assurer la continuité de ce service, le SIVOM Chaintré-Vinzelles-Varennès-lès-Mâcon a décidé, avec l'accord des 3 communes, de prendre cette compétence.

Un marché public a été conclu fin juillet avec l'entreprise RPC de Manziat qui se charge maintenant de la préparation et de la livraison des repas sur les 3 sites de cantine. Les repas sont livrés en liaison froide et le personnel se charge de les mettre en chauffe avant l'arrivée des enfants.

Ainsi, une nouvelle organisation et une nouvelle équipe ont été mises en place.

Aussi, afin de pouvoir gérer au mieux les services, une page Facebook a été créée afin que les familles puissent retrouver toutes les informations liées aux services enfance du SIVOM.

→ Pour nous contacter, vous pouvez appeler Séverine
au 06 18 43 63 44



Élodie et Danaya • Garderie et Restaurant scolaire de Varennes-lès-Mâcon



Stéphanie et Nathalie • Restaurant scolaire de Vinzelles



Naïma, Brigitte et Brigitte • Restaurant scolaire de Varennes-lès-Mâcon



SERVICE ENFANCE ET VIE SCOLAIRE SIVOM DE CHAINTRÉ - VINZELLES - VARENNES-LÈS-MÂCON

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Voilà 17 ans que la garderie périscolaire a ouvert ses portes, elle est indispensable maintenant pour un grand nombre de familles. Ce service accueille les enfants les matins avant l'école à partir de 7h15 et les soirs jusqu'à 19h00 dans les locaux de l'école maternelle de Varennes-lès-Mâcon. Les enfants des écoles de Vinzelles et de Chaintré sont conduits à la garderie par le transport scolaire.

Pendant ces temps, les enfants profitent de diverses activités sous la surveillance de Brigitte, Élodie, Danaya et Sandrine. Ils apprécient d'être à la garderie car ils se retrouvent tous ensemble autour du goûter et pour un moment de jeux.

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 19h00.

CLSH : une année particulière

Nous avons bien débuté l'année et les vacances de février sur le thème « carnaval » ont été un succès. La pandémie nous a contraint à fermer le centre jusqu'à fin mai et la reprise a été calme.

Avec beaucoup d'incertitude, nous avons pu organiser un accueil pour le mois de juillet qui, exceptionnellement cette année, est resté ouvert jusqu'au 7 août. Les enfants n'ont pas pu profiter de sorties mais nous avons voyagé en partant à la découverte des grands navigateurs. Pour les vacances de Toussaint, les enfants ont pu être initiés aux gestes de premiers secours, un thème qui a été très intéressant à traiter et d'une grande utilité.

Horaires d'ouverture : Mercredi et vacances scolaires (sauf Noël & Août) de 7h30 à 18h30.

→ Pour nous contacter, vous pouvez appeler Séverine au 06 18 43 63 44



TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire du SIVOM est géré par la société Maisonneuve et pris en charge par MBA. Tous les jours, plus de 60 enfants sont transportés entre leur domicile et l'école. Les horaires de passage sont les suivants :

Point d'arrêt	Heure de passage
Varennes lès Mâcon - Ecole	08:03
Chaintré – Ecole	08:14
Vinzelles – Salle des Fêtes	08:20
Vinzelles – Départ Salle des Fêtes	08:25
Chaintré – Ecole	08:33
Vinzelles – Les Près Longs	08:38
Varennes lès Mâcon - Ecole	08:46

Point d'arrêt	Heure de passage
Vinzelles – Départ Salle des Fêtes	16:25
Chaintré – Ecole	16:33
Varennes lès Mâcon - Ecole	16:42
Varennes lès Mâcon – Départ de l'Ecole	16:50
Vinzelles – Les Près Longs	16:58
Chaintré – Ecole	17:04

TRANSPORT SCOLAIRE COLLÈGE & LYCÉE

Pour tout renseignement concernant le transport scolaire du second degré, desservant Vinzelles à destination de Mâcon, et de Mâcon à Vinzelles :

- Contactez directement le **Service Mobilités des Transports et des Infrastructures** au 03 85 39 93 40.
- Rendez-vous sur le **site internet** : www.bourgognefranchecomte.fr/transport-scolaire-saone-et-loire
- **E-mail** : transports71@bourgognefranchecomte.fr

LE RESTAURANT SCOLAIRE

RPI CHAINTRÉ-VARENNES-VINZELLES

La Cantine



L'association du RPI de Chaintré-Varennès-lès-Mâcon-Vinzelles a été dissoute au 31 août 2020. La gestion des salariés devenait trop lourde à porter pour de simples bénévoles et ceux-ci étaient de plus en plus rares ! C'est donc pour ces raisons que l'association s'est éteinte. De plus, la crise de la COVID-19 n'a pas arrangé les choses.

En conséquence, depuis cette rentrée scolaire 2020, la compétence de la gestion du restaurant scolaire revient désormais au SIVOM du RPI Chaintré-Varennès-Vinzelles.

Sur l'année scolaire 2019-2020, nous avons préparé et servi 14 606 repas. Niveau effectif, nous avons 37 enfants inscrits sur Chaintré, 76 sur Varennès et 44 sur Vinzelles.

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par :

→ La vente de saucissons beaujolais le 18 octobre 2019

Dans la cantine de Chaintré, nous avons cuisiné, dans la bonne humeur, des saucissons au Beaujolais du domaine de la Vernette, accompagnés de pommes de terre. Des moelleux au chocolat étaient aussi proposés à la vente. Délicieux !



→ La vente de sapins le 6 décembre 2019

78 sapins vendus provenant de l'exploitation d'Éric Vivier de La Celle-en-Morvan qui ont embelli nos maisons pendant les fêtes de fin d'année.

→ Le loto du samedi 11 janvier 2020

Cette année, c'était une première, nous l'avons organisé le samedi soir à partir de 19 heures. Il a remporté un vif succès. Formule à retenir. Nous tenions à remercier tous nos fidèles partenaires et donateurs qui ont répondu présents et qui ont permis la réussite de cette soirée. Un remerciement tout particulier à l'entreprise Gelin à Varennès-lès-Mâcon et à La Centrale de Location à Mâcon qui nous ont offert de magnifiques lots.



Malheureusement, deux de nos manifestations programmées sur 2020 n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire : la brocante en avril et la kermesse de fin d'année scolaire en juillet.

Nous aimerions remercier tout particulièrement Messieurs Andreux, Mantoux et Cognard, les maires de nos trois communes, pour le soutien financier et moral qu'ils nous ont apporté toutes ces années. Grâce à leur aide, nos enfants ont eu des repas et un encadrement de qualité.

Nous n'oublierons pas de remercier tous les membres du bureau pour le temps et l'investissement qu'ils ont consacré à l'association. Un grand merci également pour nos cantinières sans qui rien n'aurait pu être possible.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous pour 2021 !

Gaëlle Besson

SOU DES ÉCOLES

Un sou des écoles sur notre RPI est en cours de création.

Une première rencontre a eu lieu le 14 octobre 2020, presque tous les parents bénévoles de « l'ex-association restaurant scolaire » étaient présents mais très peu de nouveaux parents nous ont rejoints. C'est dommage !

Un bureau a été constitué :

- Présidente : Ophélie Paquet
secondée par Geoffroy Cornutrait
- Trésorière : Gaëlle Besson
- Secrétaire : Mélanie Foucard

Les écoles et l'équipe enseignante ont besoin d'aide afin de financer des activités sportives, ludiques et culturelles pour nos enfants.

→ Vous pouvez toujours nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter par mail : soudesecoles.cvv@gmail.com.

SERVICE PETITE ENFANCE - MBA

Le **service petite enfance** de Mâconnais-Beaujolais Agglomération est l'interlocuteur des familles résidant sur son territoire en ce qui concerne l'accueil des jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. C'est à la direction du service petite enfance que sont enregistrées les pré-inscriptions pour tout accueil régulier en établissement d'accueil de jeunes enfants. Les demandes d'accueil occasionnel se réalisent directement auprès des directrices des établissements.

Le service petite enfance bénéficie de 16 établissements d'accueil collectif et d'un service d'accueil familial. Le choix des parents s'exerce selon leurs souhaits, leur lieu de vie, leurs horaires et/ou selon les besoins spécifiques de leur(s) enfant(s).



Direction du Service Petite enfance

67 esplanade du Breuil - CS 28011
71011 Mâcon Cedex
Tél. 03 85 35 25 00 – Fax : 03 85 40 99 76
E-mail : petiteenfance@mb-agglo.com

Le **Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) communautaire** est un lieu d'information neutre et un service gratuit mis à disposition des familles et des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s. En lien avec le Conseil Départemental, il remet aux parents la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, il facilite la mise en relation et les rapports entre parents employeurs et les assistant(e)s maternel(le)s.

Le RAM n'est pas une structure d'accueil petite enfance.

3 antennes RAM :

- Direction et bureau de Mâcon
67 esplanade du Breuil - 71000 Mâcon
Tél. 03 85 35 25 01 ou 03 85 35 25 09
 - Bureau de Crêches-sur-Saône
18 rue de l'Église - 71680 Crêches-sur-Saône
Tél. 03 85 36 55 61
 - Bureau de La Chapelle-de-Guinchay
4 place de l'Église - 71570 La Chapelle-de-Guinchay
Tél. 07 85 81 12 58
- E-mail unique : ram@mb-agglo.com

Le **Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) « Bulle d'oxygène »** est un lieu de rencontre et de parole pour les tout-petits et leurs parents. Il est ouvert à tous les enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents...) ainsi qu'aux futurs parents. L'accueil est libre, sans inscription et gratuit. La confidentialité et l'anonymat sont respectés.

Le LAEP n'est pas une structure d'accueil petite enfance.

- 4 place de l'Église – 71570 La Chapelle-de-Guinchay
Tél. 03 85 33 87 41

ASSISTANTES MATERNELLES

- **Gloria GOMES**
131, rue des prés longs - 03 85 35 65 01
- **Carine MARTINOT**
1629, route des galopières - 06 75 51 88 13
- **Sylvie PINSARD**
215, rue de l'église - 03 85 35 67 78
- **Pascale PRATA**
74, rue des prés longs - 06 79 02 62 63

→ Devenir assistant(e) maternel(le) :

<https://www.saoneetloire71.fr/accueil/vous-etes-un-professionnel/devenir-assistant-maternel>

→ Parents, employer un(e) assistant(e) maternel(le) :

<https://www.saoneetloire71.fr/que-peut-faire-pour-vous/vous-etes-parents/modes-daccueil/assistantes-maternelles>



Direction Enfance et Familles - PMI

Département de Saône-et-Loire
Espace Duhesme
18 rue de Flacé - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9
Tél : 03 85 39 56 63 - www.saoneetloire71.fr



CLUB DES AÎNÉS RURAUX " LA VIEILLE VIGNE "

Le Club de la Vieille Vigne a tenu son assemblée générale ordinaire le mardi 3 décembre 2019 au Foyer Rural de Vinzelles en présence du Maire. À cette époque je ne pensais pas à la présence d'un maudit virus qui nous a privés de toutes les activités prévues en 2020.



Nous avons pu nous réunir en janvier et février. Le repas fixé au dimanche 23 s'est déroulé de façon très satisfaisante, à quelques semaines du confinement ! Ce terrible coronavirus nous a surpris. Nous avons reçu de nos instances les consignes sanitaires pour

éviter toutes contaminations, surtout auprès des personnes fragiles et des personnes de notre âge. J'espère que vous avez tous respecté ces fameuses barrières !

Le bureau du Club de la Vieille Vigne s'est réuni le mardi 8 septembre pour vous donner quelques informations. Les adhérents les ont reçues par courrier.

La situation actuelle ne nous permet pas de reprendre une quelconque activité au sein du club. Les membres du bureau ont décidé de suspendre toutes les rencontres prévues pour ce dernier trimestre, dont le repas du 11 novembre. Pour le 1^{er} trimestre 2021, le repas dansant en février n'aura pas lieu ni la galette des rois en janvier 2021.

En ce qui concerne les cotisations 2021, j'ai proposé aux membres du bureau de les prendre en charge puisque nos finances le permettent ! Proposition acceptée. Les cartes « Générations Mouvement » seront remises dès réception.

Notre association est en veille « sanitaire ». Il nous faudra sans doute encore des mois de patience avant de pouvoir nous réunir et retrouver nos jeux de cartes.

En attendant, prenez soin de vous. Je vous souhaite une bonne et heureuse année pour vous et vos familles.

Maurice Griffon, Président



RENCONTRES ET LOISIRS - PROGRAMME 2020/2021

► PATCHWORK

Activité bimensuelle, le lundi de 14 à 17h à la salle des fêtes

Animatrice : Marie Jurado

Tarif annuel : 30 €

► DANSES DE SALON

Activité hebdomadaire, le lundi de 20h30 à 21h30 à la salle des fêtes

Animateur : Dominique Patuel

Tarif annuel : 130 €

► INFORMATIQUE

Activité hebdomadaire, le mardi matin, au 1^{er} étage du bâtiment de l'agence postale

2 groupes constitués : 9h00 / 10h30 et 10h30 / 12h00

Animateur : Jean-Claude Froment

Tarif annuel : 50 €

Les "cours" s'adressent aux débutants et aux personnes déjà expérimentées.

► GYMNASTIQUE (entretien, remise en forme)

Activité hebdomadaire, le vendredi de 10h15 à 11h15 à la salle des fêtes

Animatrice : Isabelle Froissart

Tarif annuel : 120 €

► ANGLAIS (1^{er} niveau - 2^{ème} niveau - Conversation)

Activité hebdomadaire : le lundi.

Animation : M. et Mme ANDRÉ

Tarif annuel : 20 €

3 groupes à constituer :

- **1^{er} niveau** (de 18h30 à 20h salle des fêtes) : activité toutes les 2 semaines (en alternance avec le 2^{ème} niveau). Vous devez avoir une connaissance de base de l'anglais pour joindre cette classe de 1^{er} niveau.

- **2^{ème} niveau** (de 18h30 à 20h salle des fêtes) : activité toutes les 2 semaines (en alternance avec le 1^{er} niveau).

- **Conversation** (19h à 20h au 1^{er} étage du bâtiment de l'agence postale) : activité hebdomadaire.

► ESPRIT FIT - ZUMBA - POUND FITNESS - DANCE FITNESS

Activité hebdomadaire, le mardi de 19h15 à 20h15 à la salle des fêtes

Animatrice : Sandrine Titolo

Tarif annuel : 110 €

► AQUARELLE

Activité toutes les 2 semaines, le mardi à 14h au 1^{er} étage du bâtiment de l'agence postale (en alternance avec le club « La Vieille Vigne »)

Animatrice : Christiane Bonicel

Tarif : 25 € par cours (pour 5 participants minimum à 8 maximum)

Pour toutes les activités, vous pouvez participer à plusieurs séances avant de vous engager pour l'année. Règlement annuel en 1 fois au nom de l'Association Rencontres et Loisirs à Vinzelles.

Pour tout renseignement relatif aux activités et à l'association : appeler le 06 81 93 94 63 - N. Dargaud

→ **COVID-19 : Port de masque obligatoire avant et après le cours et respect de la distanciation de plus d'un mètre pendant.**

AMICALE BOULES VINZELLES – LOCHÉ

Cette année 2020, la société de boule lyonnaise de notre commune a été contrainte de diminuer ses activités suite à la crise sanitaire.

Le repas dansant annuel a pu heureusement avoir lieu, juste avant le confinement ! Il a remporté un vif succès comme à l'habitude.

Les concours d'hiver aux boudodromes de Mâcon et Charnay ont pu se dérouler normalement. Les joueurs vinzellois inscrits dans la compétition se sont comportés vaillamment, mais malheureusement les résultats se sont avérés moyens dans l'ensemble.

Au cours de l'été, la société a organisé une rencontre amicale pour se retrouver. La convivialité et l'ambiance étaient au rendez-vous !

Cette année le bureau était renouvelable, ce qui a été fait lors de l'assemblée générale. Nos sponsors sont toujours présents à nos côtés. Nous les remercions pour leur soutien !

À l'automne, nous avons organisé une corvée afin d'entretenir les jeux pour les retrouver en état aux beaux jours. Nous avons prévu avec beaucoup d'optimisme des dates pour l'année 2021 !

→ **Rappel** : il sera possible de venir se rencontrer pour jouer tous les jeudis après-midi au boudodrome de Vinzelles, ouvert à tous (si le temps le permet).

Le président, le bureau et tous les licenciés sont de tout cœur avec la population, ils espèrent voir une issue proche concernant ce virus afin de se retrouver librement dans la bonne humeur...

Bonne année 2021 !

Pour le bureau de l'Amicale Boules, Patrice Moreau

CALENDRIER 2021 DE L'AMICALE

Samedi 6 mars : Repas dansant

→ CONCOURS

Samedi 1^{er} mai : Challenge Caveau - 13h30 - doublette

Mercredi 16 juin : Vétérans Loché - 10h - quadrette

Samedi 26 juin : Challenge Kako - 13h30 - doublette

Lundi 2 août : Challenge Cave coop - 8h - doublette

→ RENCONTRE AMICALE

Samedi 17 juillet : Challenge Lassarat - 14h - doublette

Samedi 18 septembre : Amical ouvert à tous - 14 h - doublette

But d'honneur tous les jeudis, dès le 15 avril et jusqu'à septembre (tête à tête)

COMPOSITION DU BUREAU

Président	Fabien Lassarat
Vice-Président	Gilles Blanchard
Trésorier	Patrice Legendre
Trésorier Adjoint	Benoît Lassarat
Secrétaire	Jean-Claude Geoffroy
Secrétaire Adjoint	Patrice Moreau



LE SSIAD - SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile du Mâconnais Sud est une association loi 1901, créée le 27 juillet 1992, adhérente à la fédération ADMR de Saône-et-Loire.

Le SSIAD intervient sur 28 communes dont votre commune et a une capacité de 38 patients maximum.

Afin d'apporter une réponse personnalisée aux patients, une équipe de 9 aides-soignantes se relaie 7 jours sur 7 avec l'appui d'une infirmière et d'une infirmière coordinatrice.

Dans le but de contribuer au maintien à domicile, le SSIAD a pour mission d'assurer les soins d'hygiène et de confort ainsi que certains soins infirmiers techniques.

La prise en charge des patients n'est possible que si elle répond aux critères cumulatifs définis par l'Agence Régionale de Santé suivants :

- ▶ Être âgés de plus de 60 ans, malade ou dépendant
- ▶ Avoir une prescription médicale
- ▶ Avoir un état de dépendance défini par la grille AGGIR* inférieur à 3 et nécessitant une aide partielle ou totale. (Une priorité sera portée sur les personnes isolées et en GIR 1 ou 2.)



La prise en charge financière est intégralement couverte par les caisses d'assurance maladie.

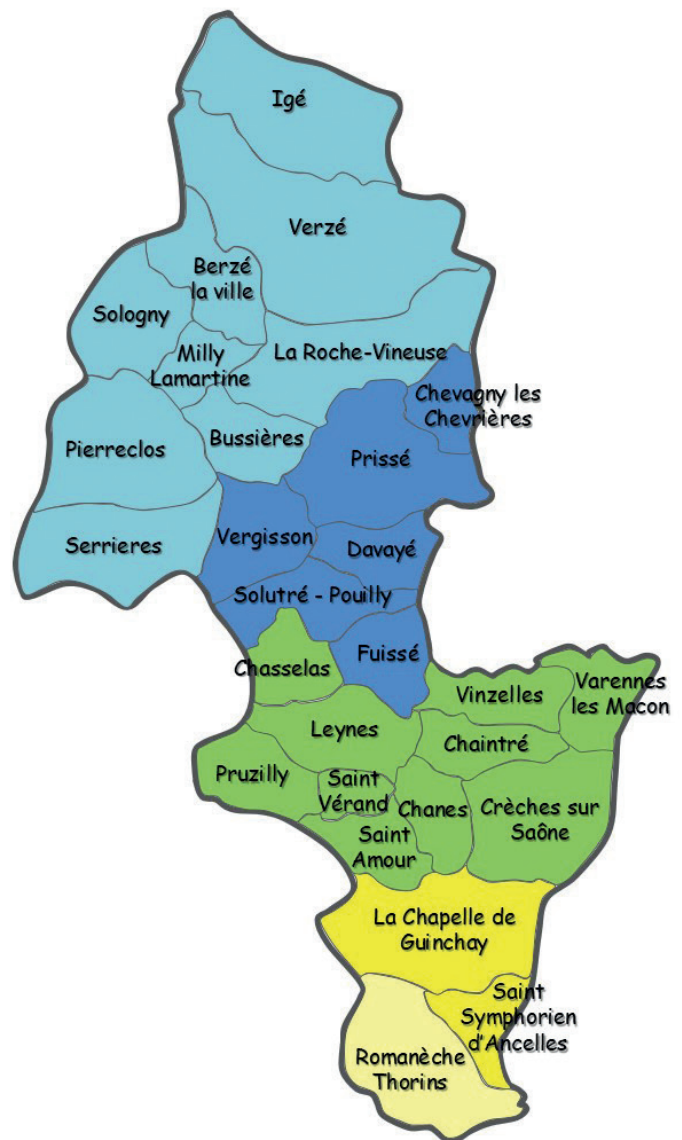
Une inscription sur la liste d'attente est nécessaire, et sera validée par une évaluation à domicile réalisée par l'infirmière afin de déterminer le degré de dépendance, les attentes et les besoins de la personne.

Le SSIAD travaille en partenariat avec les infirmiers libéraux, les services d'aides à domicile, le Resoval, la Maison Locale d'Autonomie, les résidences autonomie, l'école d'infirmières et d'aides-soignantes, l'HAD, la Maison de Santé de Crêches-sur-Saône ...

Contact pour plus de renseignements

Amandine Lapalus - Infirmière Coordinatrice
50, rue de la Brancionne - 71680 Crêches-sur-Saône
03 85 37 46 31 - ssiad.creches@orange.fr

*AGGIR : Autonomie, Gérontologie, Groupes Iso-Ressources. Outil qui permet d'évaluer le degré de dépendance d'une personne. Les niveaux de dépendance sont classés en 6 groupes notés de 0 pour une personne autonome à 1 pour personne totalement dépendante.



L'ADMR

L'ADMR de Crêches-sur-Saône propose des services d'aide à la personne dans 11 communes environnantes : Crêches-sur-Saône - Varennes-lès-Mâcon - Loché - Vinzelles - Chaintré - Chânes - Leynes - Chasselas - Pruzilly - Saint-Vérand - Saint-Amour.

Les habitants des communes concernées peuvent recourir aux services de l'association ADMR pour **une aide à domicile** : Personnes âgées ou handicapées, aide aux familles, retour d'hospitalisation, portage de repas, accompagnement véhiculé, téléassistance... afin de faciliter le quotidien.

Le bureau de l'association est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et l'après-midi sur rendez-vous. Un répondeur téléphonique est à disposition en dehors de ces horaires pour répondre à des situations d'urgence, d'hospitalisation, de retour de soins, d'arrêts de travail ...

L'association compte une vingtaine de salariés pour environ 170 bénéficiaires, mais ces chiffres fluctuent en fonction de l'activité et des besoins du public aidé. L'ADMR intervient en fonction des nécessités : une, deux ou trois fois par jour, une ou deux fois par semaine, une fois par quinzaine, selon la demande, du lundi au dimanche.

L'association est dirigée par un conseil d'administration et représentée par un bureau. Plusieurs bénévoles donnent de leur temps pour assurer les permanences, le suivi des dossiers et les visites auprès des bénéficiaires.



Le portage des repas à domicile est apprécié par les bénéficiaires. L'association ADMR de Crêches-sur-Saône loue un véhicule réfrigéré auprès de l'entreprise Petit Forestier, et distribue les repas préparés par Bourgogne Repas à Cuisery, les lundis, mercredis et vendredis. Les bénéficiaires choisissent la fréquence ainsi que les menus. Les bénévoles peuvent se déplacer à domicile pour aider les bénéficiaires à faire ce choix. Les menus (entrée - plat - fromage - dessert) sont complétés par une 1/2 baguette et un bol de potage.

En 2020, compte-tenu de la situation sanitaire, plusieurs activités n'ont pas eu lieu, alors qu'elles rencontraient un vif succès auprès des membres. Ainsi l'après-midi récréative à destination des personnes aidées n'a pas été organisée et est reportée en 2021. De même, la journée détente pour les salariés et les bénévoles, a dû être annulée.

L'association ADMR de Crêches-sur-Saône a cependant maintenu « l'opération choucroute » en proposant à la vente le dernier dimanche du mois d'octobre, une choucroute préparée par un traiteur local « Mille et 1 Saveurs ». Celle-ci est distribuée au local de l'association dans une ambiance conviviale, mais peut être livrée à la demande des bénéficiaires.

Comme chaque fin d'année, l'ADMR propose un calendrier avant les fêtes et remercie les habitants du secteur pour leur accueil et leur générosité.

Contact pour plus de renseignements

Maison des Services

34, route d'Arciat - 71680 Crêches-sur-Saône
Tél. : 03 85 36 52 07 • Courriel : info.creches@admr.org



pour tous, toute la vie, partout

BÉNÉVOLES VINZELLES

Les référents bénévoles de Vinzelles sont Mesdames :

- Marie-Andrée Debarnot
- Colette Woefel
- Yvonne Dedianne



PAROISSE NOTRE DAME DES VIGNES

L'église, patrimoine culturel de notre village

La municipalité a en charge l'entretien du bâtiment extérieur de l'église devenu depuis 1905 propriété de l'État. Au cours des dernières décennies, d'importants travaux ont été exécutés. Aujourd'hui l'église a vu sa toiture refaite entièrement, les abords sécurisés, avec un embellissement végétal.

La rénovation intérieure qui incombe aux paroissiens a commencé vers 1950. Elle se poursuivra sous la direction de l'association paroissiale créée en 1984 pour suivre les travaux et trouver les finances nécessaires. Aujourd'hui, notre association se trouve sans activité et sans ressource. Le président Michel Leroux a réuni les adhérents il y a quelques mois pour proposer de dissoudre l'association. Ce qui a été accepté, tout en gardant un comité d'accueil.



La vie paroissiale

En l'an 2000, la paroisse de Vinzelles fut regroupée avec les 14 autres villages du Sud-Mâconnais pour devenir la Grande Paroisse Notre-Dame des Vignes.

La maison paroissiale est située à la Chapelle-de-Guinchay, 97 rue Jules Chauvet.

Michelle Favard assure le secrétariat les lundis, mardis et mercredis de 9 heures à 12 heures, les jeudis et vendredis de 14 heures à 17 heures.

Tél. 03 85 36 72 03 • Mail : paroisse.ndv@orange.fr

Deux prêtres sont à la disposition des habitants de nos villages pour les demandes de messes, de baptêmes, de mariages et de funérailles.



Pierre Dhaussy, nouveau Curé



Osvaldo Gali, nouveau Vicaire

Notre église de Vinzelles doit rester ouverte pendant l'été. Cette année, le confinement et les restrictions sanitaires ont bouleversé les célébrations, mais la messe de la Saint-Georges a pu être célébrée le samedi 29 août.

Espérons une année 2021 plus apaisante.

Bonnes fêtes de Noël en famille !

Michel Moreau



Vitrail Saint-Georges

Ils sont à votre écoute et assurent la distribution du bulletin paroissial

Michel Leroux	03 85 35 62 93
Nelly Lefèbvre	03 85 35 62 18
Monique Pelletier	03 85 35 62 08
Catherine Kéraudren	03 85 35 69 13
Pierre & Justina Mioland	03 85 35 66 78
Patrick & Isabelle Lenadan	03 85 35 61 73
Yvonne & Michel Moreau	03 85 35 64 53

VINZELLES ET SON HISTOIRE... IL Y A CENT ANS

1918 - Claude Cadot est nommé membre de la commission cantonale des pupilles de la Nation et M. Landart est engagé comme secrétaire de mairie.

L'armistice est signé le 11 novembre à 11 heures dans le train du Maréchal Foch en forêt de Compiègne. Chaque village compte ses morts et ses blessés.

Pour Vinzelles, entre 1914 et 1918, 54 hommes furent incorporés, les plus jeunes ayant à peine 18 ans ! Plusieurs furent prisonniers, vingt soldats ne rentreront pas dans leur foyer, d'autres reviendront avec de graves blessures.

1920 - La vie reprend ses droits ; Vinzelles comme les autres villages honore dignement ses morts tombés au champ d'honneur et panse les plaies des nombreux blessés.

Le monument aux morts

Les monuments aux morts ont une fonction bien précise : rassembler autour d'un édifice la population afin de rendre hommage à ses 1,4 millions de combattants « morts pour la France » et ses nombreux blessés ou mutilés au cours de la guerre 14-18.

Dès 1918, les villes et les villages érigeront des monuments dans des lieux bien stratégiques, à proximité de la mairie, de l'école, de l'église, du cimetière, voire même à l'intérieur du cimetière.

Le 3 octobre 1920, le conseil municipal présidé par le maire M. Longepierre-Perraton, approuve et vote la proposition du maire :

« Sur la demande de son Président (le Maire), le conseil municipal, considérant

que le nom des soldats qui ont donné leur vie pour la défense du pays doit être gravé dans le cœur de chacun, décide :

- 1) Qu'un monument aux habitants de la commune morts pour la Patrie sera érigé sur la place publique de Vinzelles suivant le désir exprimé par les familles intéressées,*
- 2) Approuve le devis de la dépense s'élevant à la somme de 4 150 francs pour le projet élaboré en commun par le conseil municipal et les membres du comité ».*

Le monument sera érigé devant l'église, côté est. La croix en pierre sera remplacée à l'entrée de l'église, côté ouest.

1923 - Le conseil vote l'organisation d'un vin d'honneur pour les pompiers, offert à la suite de la cérémonie commémorative, avec distribution de gâteaux pour les enfants.

À partir de 1924, à chaque 11 novembre, les associations et la population sont invitées par la municipalité à se rendre devant le monument aux morts. Au cours de cette commémoration, lecture est faite des noms de tous ceux qui sont morts pour la France. Le dépôt d'une gerbe et le chant de la Marseillaise clôturent cette manifestation.

2010 - Il y a dix ans, le monument fut déplacé vers la place du lavoir. Cette opération devenait nécessaire pour se protéger des problèmes de circulation lors des manifestations patriotiques. Nouvelle perspective de la vue sur l'église en remontant la Cense !

Extrait du livre *Histoire de Vinzelles* de Michel Moreau

Dis-moi Papy

Ils ont donné leur vie pour notre liberté

Dis-moi pourquoi Papy, je te vois si souvent
Défiler dans la ville avec tous tes copains
Vous portez des drapeaux, dans la pluie, dans le vent
Marchant du même pas unis dans la main.

Dis-moi pourquoi Papy, de l'église au cimetière
Au monument aux morts, on entend le clairon
Vous déposez des fleurs sur des dalles de pierre
J'aimerais tout savoir, quelle en est la raison.

Dis-moi pourquoi Papy, brillent sur vos poitrines
Ces médailles colorées que vous portez fièrement

Pourquoi vous défilez si silencieux, si dignes
Et ce que signifient vos rassemblements.

En réponse mon petit, notre patrie la France
Pour être grande et forte compte sur ses enfants
Beaucoup d'entre eux sont morts le cœur plein d'espérance
Pour que vous puissiez vivre en paix tout simplement.

Regarde-les passer, respecte leurs emblèmes
Car ils ont donné avec le même élan
Leur jeunesse, leur sang, le meilleur d'eux-mêmes
Sois fier de leur passé : ce sont des combattants.

Car notre Boum à nous, ce n'était pas la Foire
Nous n'avions pour musique que la voix du canon
Et tous ceux qui tombaient n'avaient qu'un seul espoir,
Éviter à leurs Fils de connaître le Front.

Auteur inconnu



Avant 1920 - La croix et l'arbre de la liberté



1925 - Le monument érigé devant l'église



HISTOIRE... ANECDOTE

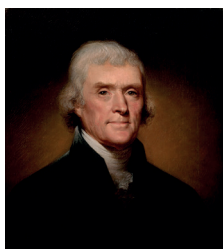
Un futur président des États-Unis en visite dans le Mâconnais ...

Les élections présidentielles se sont tenues en novembre aux USA. Nos viticulteurs ne soutiennent guère le candidat sortant qui les a pénalisés en décrétant il y a un an, de lourdes taxes à l'importation. Mais beaucoup ignorent qu'un futur président des États-Unis a traversé la Bourgogne et le Mâconnais en... 1787.



Il s'agit de Thomas Jefferson (1743- 1826), riche propriétaire foncier sudiste, qui fut signataire en 1776 de la Déclaration d'Indépendance des États-Unis. À Paris en 1785, il avait succédé à Benjamin Franklin comme ambassadeur de la jeune république américaine auprès de Louis XVI. Le profond intérêt de Jefferson pour l'agriculture et la viticulture l'incita à organiser deux voyages d'étude dans les vignobles français.

Au printemps 1787, il visita la Bourgogne, le Beaujolais, la Provence, le Languedoc et le Bordelais... tenant un carnet de voyages dans lequel il nota de très intéressantes observations.



En Bourgogne, il évoque son passage à Dijon et admire les prestigieux vignobles de la Côte d'Or. Descendant vers le Sud il décrit « les belles plaines de la Saône et à l'est les hautes terres vallonnées... Le terroir des plaines est riche, les flancs sont recouverts de vigne... Le bétail est rare. On

trouve cependant quelques beaux bœufs qui tractent le joug frontal. »

Poursuivant son voyage il traverse le Mâconnais : « le terroir des plaines est sombre et riche, celui des collines, rouge. Il y a très peu de forêts. Les vignobles sont le plus souvent enclos de murs de pierre sèche. Peu de moutons... le bétail est à robe blanche. À flanc de coteau on trouve la vigne ; dans les plaines les champs de blé et les pâturages. » Il contemple « le Beaujolais où se mêlent harmonieusement la culture de la vigne, des arbres et du blé ».

Jefferson évoque le mode d'exploitation des fermes en métayage ou contre rémunération. Le salaire des ouvriers agricoles, observe t'il, est pour les hommes le double de celui des femmes. Pour lui « les gens sont bien habillés et apparemment bien nourris... leur patois est très difficile à comprendre... »

Jefferson, admirateur de la Bourgogne et du Beaujolais, regrette cependant, en ce crépuscule de l'Ancien Régime, que « les gens subissent toutes les contraintes inhérentes à la nature des administrations... Il est vraiment affligeant qu'un pays riche ne puisse être libre. »

Car Jefferson, ami de Lafayette et des philosophes français, a le regard d'un homme politique. Après son départ de Paris à l'automne 1789, il sera élu réélu président de la République des États-Unis de 1801 à 1809.

À ce titre c'est lui qui acheta à Bonaparte en 1803, la Louisiane et la Nouvelle Orléans. Mais il acquit également selon les comptes officiels américains, vingt mille bouteilles de grands vins français pour les caves et hôtes de marque de la Maison Blanche !

Une plaque en l'honneur de Jefferson a été dévoilée en décembre 2009 sur le nouveau pont qui enjambe la Saône au sud de Mâcon.

Un futur président des États-Unis sera t'il comme son lointain prédécesseur un amoureux des vins de Bourgogne ?

Dans l'affirmative Vinzelles pourrait peut-être lui offrir un nom de rue...

Jean-Amédée Lathoud



AUTOUR DU ROND-POINT...

La Cave des Grands Crus Blancs a connu une nouvelle année atypique

" Plus les années passent et plus les millésimes se distinguent des précédents. L'année 2020 ne dérogera pas aux habitudes prises depuis une vingtaine d'années avec une précocité de plus en plus marquée. Et, forcément, une vinification qui doit s'adapter à un changement climatique qui impacte inévitablement le produit mis en bouteille. " *L'Exploitant Agricole*



Les vendanges ont commencé le 21 août avec le ramassage des créchants. Quelques gouttes de pluie après un temps sec et chaud ont permis de débloquer la maturité. Excellente qualité sur le plan sanitaire. Un millésime très prometteur...

Jean-Michel Atlan, œnologue-responsable technique au sein de la Cave, nous a apporté quelques réflexions sur la vinification : *Celle-ci s'est bien déroulée avec une excellente fermentescibilité. Il manquait un peu d'acidité à cause de la sécheresse. Le suivi du calendrier des vendanges a permis une récolte en toute sérénité. Les volumes sont corrects. Les premières dégustations font apparaître des vins équilibrés avec une belle fraîcheur et un joli fruité. Encore quelques mois de patience avant de trouver sur nos tables ce nouveau millésime.*



Vendanges manuelles des créchants

Aujourd'hui, l'objectif du conseil d'administration est de maintenir les circuits de vente. La commercialisation est devenue difficile. Ce 2^{ème} confinement a de nouveau perturbé les ventes à l'export, aux grossistes, aux restaurants et autres consommateurs. L'année 2021 apportera peut-être une amélioration sur le plan sanitaire. En attendant, les travaux à la vigne ont repris avec l'engagement de préserver l'environnement. (HVE)

Septembre 1929 : première vinification à la Cave

Le 13 octobre 2019, les coopérateurs ont fêté avec fierté les 90 ans de leur Cave. Le président Richard Goyat, profita de cette journée festive pour féliciter les viticulteurs et le chef de Cave pour les bons résultats obtenus dans les différents concours.



Ils ont fêté les 90 ans de leur Cave autour de leur président

H.V.E.

Lors de l'assemblée générale, Richard Goyat informa les adhérents de l'obtention de la certification environnementale. La **Haute Valeur Environnementale** laisse une liberté d'action au viticulteur. Il peut choisir les moyens les plus adaptés aux caractéristiques de son vignoble (sol, climat, taille des parcelles) pour développer des pratiques environnementales qui respectent le caractère unique de son terroir et donc de ses vins.

Le grand intérêt de la Haute Valeur Environnementale est qu'elle permet de valoriser les efforts des exploitants. L'agrément sous contrôle de la commission nationale (CNCE) est un atout de plus pour la commercialisation vers l'export en particulier. Les coopérateurs se sont engagés dans cette démarche particulièrement respectueuse de l'environnement.

Bonne et heureuse année pour tous

Michel Moreau



De nombreuses récompenses pour le millésime 2019

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

En dépit des circonstances sanitaires, le Maire et le conseil municipal avaient tenu à maintenir la célébration de la fête nationale.

Bon nombre de Vinzelloises et Vinzellois ont répondu favorablement à cette initiative. Nous les en remercions vivement.

Conduit par les Sapeurs-Pompiers de Varennes - Vinzelles, départ du cortège à 11h00 de la salle des fêtes pour se rendre à la place du monument aux morts.

Avant le dépôt de gerbe, le Maire a dédié cette cérémonie à tous les françaises et français qui nous ont devancés pour construire cette Nation qui est la nôtre aujourd'hui.

"C'est une longue histoire dont nous pouvons et devons être fiers. Il n'y a rien à en ignorer ni retoucher, c'est notre patrimoine commun."

C'est ensemble que nous avons chanté la Marseillaise, avec peut-être des voix discordantes mais des cœurs à l'unisson.

Et comme de coutume, mais en respectant les règles sanitaires en vigueur, nous avons partagé le verre de l'amitié, verre agrémenté de quelques délicieuses productions de la boulangerie de Varennes.

Nous réfléchissons au sein du conseil municipal à comment rendre ce moment encore plus rassembleur et plus républicain.

Le Maire



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

En dépit des conditions sanitaires actuelles, la municipalité de Vinzelles a tenu à célébrer la victoire de 1918 et à honorer ses morts.

Après un moment de recueillement et après leur avoir fait lecture de la lettre de Mme la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, c'est uniquement accompagné de ses adjoint(e)s que M. le Maire a déposé la traditionnelle gerbe de fleurs au pied du monument aux morts. Rendez-vous en 2021 pour une cérémonie plus conforme aux traditions.

Guy Ranchin



FNACA

Lors de notre dernière réunion du 19 février, nous étions peu informés des futurs événements qui allaient nous confiner durant plusieurs semaines et nous interdire toutes manifestations durant cette période.

Nous avons dû respecter les directives gouvernementales et celles du bureau départemental de la Fnaca. Ainsi toutes les manifestations patriotiques en particulier celle du 19 mars furent annulées dans nos cinq villages.

Nous voilà à nouveau confinés, et pas de défilé le 11 novembre ni de recueillement devant le monument aux morts. Sombre année qui nous a privés de notre présence lors des obsèques de plusieurs camarades.



Depuis un an, nous avons eu la tristesse de perdre plusieurs de nos amis : Raymond Tournissoux, Georges Pelletier, Henri Trouillet, André Perousset, Robert Jourdan et René Ferrand. Nous nous associons au deuil des familles. Un hommage leur sera rendu lorsque les déplacements dans les cimetières seront possibles.



Le mercredi 7 octobre nous avons pu nous réunir à la salle des fêtes de Vinzelles pour la remise des calendriers et le paiement des cotisations.

Les 27 et 28 août, j'ai accueilli les présidents du secteur 1 et les membres du bureau départemental. Étant donné les circonstances, ce fut une simple rencontre.

Aucun projet pour 2021. Le virus du Covid-19 est bien présent. Il nous rappelle que nous sommes fragiles et que nous devons observer scrupuleusement les consignes de protection.

Je vous souhaite à toutes et tous une meilleure année. Préserver votre santé pour que nous puissions à nouveau nous rencontrer librement.

Avec mes meilleurs vœux pour 2021.

Michel Moreau, Président



F.N.A.C.A.

Comité Cantonal MÂCON-SUD

Vinzelles - Varennes - Loché - Fuissé
Solutré.

Siège Social : Mairie de Vinzelles



La stèle de Varennes à la mémoire des anciens combattants en AFN



LA MAIRIE

Maire : Yves Andreux

1^{er} adjoint : Guy Ranchin

65, rue de la mairie - 71680 Vinzelles

Tél. 03 85 35 61 19

Mail : mairie-de-vinzelles@orange.fr

Secrétaire de mairie : Lucie Mathieu

Le secrétariat est ouvert au public :

Lundi : 13h-18h

Mercredi : 9h-12h30

Vendredi : 14h-19h

→ Informations sur la commune

Arrondissement : Mâcon

Code postal : 71680

Superficie : 4,4 km²

Population : 702 habitants

Code INSEE : 71583

Altitude moyenne : 225 m

NUMÉROS UTILES

- Sapeurs-pompiers : 18

- Police et Gendarmerie : 17

- SAMU : 15

- Appel secours européen : 112

- Enfance maltraitée : 119

- Samu social - Secours aux sans-abris : 115

- Gendarmerie de secteur :
Rue des Cordiers - 71000 Mâcon
03 85 22 97 10

- Drogue info service : 0 800 23 13 13

- Sida info service : 0 800 84 08 00

- Centre anti-poison Nancy : (réfèrent pour la Bourgogne) 03 83 22 50 50 ou Lyon : 04 72 11 69 11

- Hôpital de Mâcon : 03 85 20 30 40

- Assistante sociale : Permanences le mardi matin de 9h30 à 11h30 au foyer résidence (Cité Fleurie) à Crêches-sur-Saône.

Prendre rendez-vous au préalable au centre médico-social de Mâcon au 03 85 21 65 00.

- Ramassage des ordures ménagères : lundi et jeudi de chaque semaine.

- Conciliateur de justice :

M. GM Thirion au 06 88 07 20 40 (sur rendez-vous).



DÉCHETTERIE COMMUNAUTAIRE

La déchetterie est située sur la commune de Vinzelles et gérée par Mâconnais Beaujolais Agglomération.

L'accès à la déchetterie n'est autorisé qu'aux véhicules préalablement enregistrés auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA).

→ Pour s'inscrire en déchetterie, rendez-vous sur mb-agglo.com :

- Téléchargez, complétez et renvoyez le formulaire d'inscription

- Inscrivez-vous directement en ligne

Des formulaires d'inscription sont également disponibles en déchetterie. Demandez-les au gardien.

→ Pour inscrire un ou plusieurs véhicules, suivre la procédure mentionnée sur le site internet de la MBA :

> Onglet : Pôle collecte et traitement des déchets ménagers (vert)

> Accès en déchetterie

> Ouverture de compte en ligne pour un particulier et professionnel

Les professionnels doivent s'adresser au secrétariat de la communauté de communes Mâconnais - Beaujolais Agglomération au 03 85 38 44 39.

Vous avez néanmoins accès à toutes les déchetteries du territoire de MBA.

Déchetterie de Vinzelles

Les Grands Champs

71680 Vinzelles.

→ Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et vendredi : 8h-11h45 et 14h-17h45

Samedi : 8h-12h15 et 13h30-16h45

Déchetterie de Charnay-lès-Mâcon

Route des Allogneraies

71850 Charnay-lès-Mâcon

→ **Horaires d'ouverture** : ouverture du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.



Comment s'enregistrer?

1 Via le site internet de l'agglomération www.mb-agglo.com



2 En complétant le présent formulaire



en le retournant par courrier

ou en le déposant du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h30-16h30

accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante :

Pôle Collecte des déchets ménagers - MBA
124 rue du Grand Pré - ZAC Sennecé-lès-Mâcon
71000 Mâcon

Pour tout renseignement :

Direction des déchets

Tél. 03 85 38 44 39

Mail : environnement@mb-agglo.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Elle est située 1 rue de la Cense.

→ L'accueil du public se fait aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 13h30 à 16h20.

Le mercredi de 8h30 à 11h20.

Tél. 03 85 35 69 44

→ Relève du courrier : tous les jours ouvrés à 15h15 sauf le mercredi à 11h15.

Sur simple demande de votre part, il vous est également possible de **retirer votre courrier à Chânes**.

À l'agence de Vinzelles, vous pouvez :

→ Acheter :

- Des timbres
- Des enveloppes prêtes à poster
- Des emballages Colissimo
- Des emballages Chronopost

→ Déposer :

- Vos emballages postaux
- Vos colis affranchis sur internet

→ Retirer :

- Vos lettres recommandées
- Vos colis

→ Effectuer :

- Des opérations financières telles que retraits d'espèces et dépôts d'argent

Et ainsi bénéficier de services de proximité !

Vous pouvez également profiter de la tablette pour vous connecter au site de la commune, aux sites de l'État etc.

Nathalie N.



LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES



Située 25 rue de la Cense, l'ancien foyer rural a été entièrement rénové en 2006.

Actuellement la salle des fêtes se compose d'un ensemble modulable de 4 salles offrant des surfaces allant de 35 à 300 m². Elle est également équipée d'une connexion WIFI.

SALLE			TARIFS (€)		
Désignation	surface (m²)	capacité (personnes)	Particuliers		Associations
			1 jour	2 jours	
Pouilly-Vinzelles	100	100	160 €	240 €	40 €
Bourgogne	200	200	230 €	370 €	80 €
Pouilly-Vinzelles et Bourgogne	300	300	310 €	520 €	120 €
Pouilly-Loché	35	20	50 €	80 €	0 €
Cuisine			100 €	100 €	85 €
Buvette extérieure			30 €	30 €	0 €

Réservation

Auprès de José Prata au 06 87 65 51 00
ou de la mairie par mail : mairie-de-vinzelles@orange.fr

→ La location est exclusivement réservée aux habitants et associations de Vinzelles.



GUIDE PRATIQUE - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Concernant	Où s'adresser ?	Pièce à fournir	Coût	Observation
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou directement sur le site service-public.fr	Copie de la carte nationale d'identité	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage ou directement sur le site service-public.fr	Copie de la carte nationale d'identité	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou directement sur le site service-public.fr		Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse
Duplicata du livret de famille	Mairie du domicile ou du mariage		Gratuit	
Carte nationale d'identité	Mairie de Crêches-sur-Saône sur rendez-vous au 03 85 36 57.90	• 1 photo d'identité (conforme aux normes RF) • 1 justificatif de domicile au nom du demandeur, copie de l'acte de naissance et la carte périmée	Gratuit sauf en cas de perte ou de vol : un timbre fiscal de 25€	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreinte.
Passeport biométrique	Mairie de Crêches-sur-Saône sur rendez-vous au 03 85 36 57 90 Vous pouvez également pré-remplir le dossier sur le site ants.gouv.fr . Le délai est d'une à deux semaines.	• 1 photo d'identité (conforme aux normes RF) • 1 justificatif de domicile au nom du demandeur, carte d'identité et copie de l'acte de naissance sauf si CNI valide	Timbre fiscal en fonction de l'âge : Personne majeure : 86 € Entre 0 et 14 ans : 17 € Entre 15 et 17 ans : 42 €	Chaque enfant doit avoir son propre passeport. Présence de l'enfant. Les formulaires CERFA sont à retirer en Mairie de Vinzelles.
Passeport en urgence	Préfecture de Saône-et-Loire 196, rue de Strasbourg 71021 Mâcon Cedex 9 Tél. : 03 85 21 81 00	Les pièces à fournir dépendent des documents d'identité que vous possédez déjà.	30 € en timbre fiscal	Délivré en urgence pour des motifs d'ordre médicaux ou humanitaires. Valable 1 an.
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Document d'identité et justificatif de domicile	Gratuit	Être Français ou Européen et âgé d'au moins 18 ans
Extrait de casier judiciaire	Casier Judiciaire National 44317 Nantes Cedex 3 ou faire la demande directement sur le site : casier-judiciaire.justice.gouv.fr	Remplir le formulaire Cerfa n°10071*14 , accompagné de la copie de la carte nationale d'identité		• Par courrier : joindre une enveloppe timbrée avec nom et adresse • En ligne : suivre les indications

→ Découvrez tous les liens et services disponibles via le site internet de votre commune vinzelles71.fr

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE EN 2021



Le groupe COVAGE a été en 2019 attributaire du marché pour le déploiement et l'exploitation du réseau fibre optique sur 250 communes du département de Saône-et-Loire. Vinzelles et les communes environnantes font partie de ce marché passé et financé par le département.

La fibre optique doit arriver (gratuitement) dans tous les logements de Vinzelles en 2021.

Ensuite chacun se raccorde ou non (conditions de raccordement et abonnement à voir avec les opérateurs).

Le passage de la fibre suit le cheminement cuivre existant du réseau France-Télécom.

Pour le cas où le cheminement existant utilise un support en façade, COVAGE demande l'accord du propriétaire par une convention parfaitement documentée (plan, photo). Il n'y a pas lieu de refuser cette convention.

Le Maire

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

→ Tous les jeunes Français doivent effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, **vos inscriptions aux examens ou concours sera refusée**. Alors, effectuez ces démarches sans tarder !

→ Quel certificat produire pour les examens et les concours ?

- Pour les moins de 18 ans : l'attestation de recensement
- Pour les 18-25 ans : le certificat individuel de participation à la JDC ou l'attestation individuelle d'exemption médicale.

CALENDRIER DES DÉMARCHES	
Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
À 16 ans ½	Créez votre compte sur : www.majdc.fr dès réception d'un mail du Service National
À 17 ans	Vous êtes convoqué(e) à la journée défense et citoyenneté.



LE SITE DE LA COMMUNE ÉVOLUE...

Nouvelle mandature, nouveau projet !

Aussitôt élus, le Maire et le conseil municipal se sont réunis pour mettre en place la commission communication & événements avec l'objectif d'apporter plus de dynamisme dans la communication, l'animation et les festivités...

« Désignée animatrice, Yasminah Lamure, a proposé aux membres de la commission de faire évoluer le site internet de la commune (créé en 2014) qui méritait de faire peau neuve pour lui donner plus de peps, veiller à la mise à jour des informations publiées et renouveler certaines photos ».

Pour répondre à ce besoin de communication instantanée et rajeunie, la commission a voté à l'unanimité la création d'une page Facebook (page d'informations complémentaire à notre site internet actuel). Un compte sécurisé, où nos abonnés (utilisateurs de Facebook) pourront trouver rapidement les informations pratiques, suivre les diverses actualités de la commune et sans oublier les événements à venir, grâce à la réception de notifications directement sur leur téléphone portable.

Entre temps...

Notre régisseur « Réseau des communes » gérant le site internet de la municipalité nous propose la nouvelle version, offrant notamment de nombreux designs personnalisables, modulables et qui s'adaptent automatiquement à tous les formats d'écran.

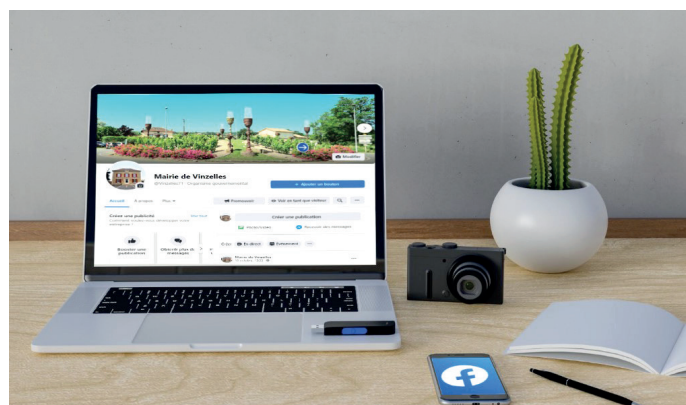
Cette mise à disposition est sans surcoût. Nicole Ranchin et Yasminah Lamure travaillent actuellement sur cette nouvelle version. Alors nous vous donnons rendez-vous en début d'année pour découvrir ensemble ce nouveau site de la commune.

Enfin, vous pouvez continuer à consulter le site actuel via <http://www.vinzelles71.fr/> et/ou découvrir la page Facebook de la municipalité @vinzelles71.

Tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021. Qu'elle puisse être une année plus joyeuse !

Au plaisir de vous retrouver pour un bon moment de convivialité et de partage !

Yasminah Lamure

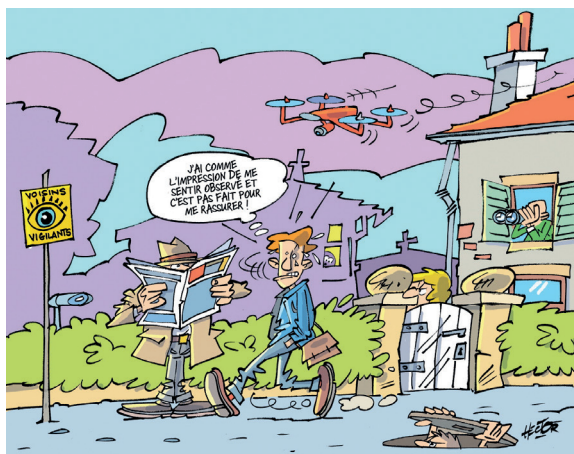


www.vinzelles71.fr



@vinzelles71

LISTE DES RÉFÉRENTS VOISINS VIGILANTS



PERSONNE RÉFÉRENTE	ADRESSE	SECTEUR
Guy RANCHIN	84, rue de la Bruyère Tél. : 06 11 42 75 67 Email : guy.ranchin@orange.fr	Référent Mairie
Bernard BOURDON	1407, route des Galopières Tél : 06 47 69 56 84 Email : bernard.renee.bourdon@orange.fr	Référent Centralisateur
Michel GIRODET	268, rue des Buchardières Tél : 06 85 99 26 13 Email : danielle.girodet@orange.fr	Rue des Buchardières Rue des Pétaux Rue du Château
Robert AJALBERT	105, rue de Malpertuis Tél : 06 74 18 99 93 Email : robert.ajalbert@wanadoo.fr	Rue de Malpertuis Rue des Guillots Route des Galopières
Patrice MOREAU	187, rue de Sency Tél : 07 81 78 10 69 Email : moreau.andrepatrice@neuf.fr	Rue de Sency - Chemin de la Dame Rue des Morandes - Rue des Sources
Joseph BERQUIN	249, rue de la Mairie Tél : 06 88 03 39 12 Email : mjjberquin@gmail.com	Rue de la Mairie - Rue des Closailles Rue de la Cense
Jacques TRANCHAND	30, rue de la Calatière Tél : 06 75 38 58 66 Email : jacquetranchand@orange.fr	Référent Centralisateur suppléant Rue des Quarts - Rue du Bourg
François VUILLAUME	86, rue de la Calatière Tél : 06 77 09 54 34 Email : francois.vuillaume5@wanadoo.fr	Rue de la Calatière
Jean-François KUMPF	233, rue de la Cadole Tél : 06 72 02 05 21 Email : jffmslracav@hotmail.fr	Rue de la Cadole Rue du Paradis
Martine MULLIERE	144, rue des Prés longs Tél : 06 98 64 00 56 Email : martinem71@yahoo.fr	Rue des Prés longs Rue de la Bruyère Rue des Foreys
Brigitte BERTRAND	154, rue du pré du Breuil Tél : 06 26 92 14 23 Email : jean_jacques.bertrand@bbox.fr	Rue du Pré du Breuil Rue de Banand Rue de Méziat
Yves ANDREUX	79, rue de l'Eglise Tél : 06 77 95 42 45 Email : yves.andreux@wanadoo.fr	Rue de l'Église Rue aux Bourgeois Rue des Verchères

NUISANCES SONORES

Utilisation des appareils bruyants de jardinage et de bricolage : tout n'est pas permis !

L'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001 (art 10) prévoit que :
"Les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne sont autorisés :

- qu'aux jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif quelle qu'en soit la provenance (ex. les haut-parleurs, la musique amplifiée, les bruits de moteurs en échappement libre, etc.)"

Enfin, il est "interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin."



ENTRETIEN PAYSAGER

► Entretien des chemins

Les pluies qui accompagnent les orages entraînent souvent de la terre ou des graviers sur la chaussée. Chaque riverain est invité à nettoyer les dépôts provenant de sa propriété.

► Entretien des trottoirs

Les riverains sont tenus de nettoyer les trottoirs attenants à leur propriété, surtout par temps de neige ou de verglas.

► Élagage des haies

La loi met à la charge des propriétaires et exploitants agricoles, l'obligation d'assurer l'élagage des haies, le long des routes et chemins communaux.

Nous rappelons également que les haies ne doivent pas être implantées ou déborder sur le domaine public. Leur hauteur est limitée à 2m (voir le PLU).

► Déjection canines



Pour que votre chien soit accepté de tous, faites-en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramassez les déjections.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sac (plastique ou papier). J'aime mon chien, j'en suis responsable et j'en prends soin !



► Le brûlage

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année, selon l'Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Néanmoins, une certaine tolérance peut être accordée à la condition expresse que le brûlage se situe à plus de 50 m de toute habitation et qu'il ne génère pas de nuisances manifestes.



Entreprises vinzelloises

ECOVIGNE

Produits professionnels pour la Vigne et le Vin

Ouvert du Lundi au Vendredi, aux particuliers et professionnels

36 Chemin Terres Neyme
71680 VINZELLES
03 85 22 07 85
mag.vinzelles@ecovigne.com

Notre boutique en ligne :
e-covigne.com

f t i



AGNÈS FOUILLET

VINS DE BOURGOGNE DU SUD

Viticultrice Récoltante | 160 Rue Aux Closailles
Vins blancs, rouges et pétillants | 71680 VINZELLES

Tel : 06 62 69 16 66
closailles@gmail.com



SARL CLOSAILLES
Travaux viticoles

Agnès FOUILLET
Prestataire de services
Travaux viticoles mécaniques

170 Rue Aux Closailles
71680 Vinzelles

0608540805
closailles@gmail.com



Domaine Buiron
Christine & Thierry Buiron
Artisans Vignerons

Pouilly Vinzelles et Mâcon

Dégustation sur rendez-vous
34, rue du Lavoir - 71680 Vinzelles
06 14 76 98 90



soufflet
vigne

Vinextase® vitivalor

François RISPAI
Technico-Commercial
Matériel de cave, Produits Oenologiques,
Conditionnement et Pacakaging du vin

◆ Une société du Groupe Soufflet
Saint Vincent - 69430 REGNIE-DURETTE
Tél : +33 (0)4 74 04 35 77 - Fax : +33 (0)4 74 69 01 11
Mobile : +33 (0)6 89 21 64 12 - E-mail : frispai@soufflet.com
www.soufflet.com - vinextase.com - vitivalor.com



DESRAYAUD
Pépinières et Paysages

625 route de Juliéas - 71680 VINZELLES • Tél : 03 85 35 63 59 • Fax : 03 85 35 68 12
e-mail : contact@desrayaud-paysagistes.com • site : www.desrayaud-paysagistes.com



Route71
VOTRE CAVISTE À DOMICILE

YL Tasting
Votre Caviste à domicile - Guide oenotouristique - Chauffeur privé VTC

Yasminah Lamure
27, rue de la Cadole
71680 Vinzelles
06.80.57.07.98
Email : yl.tasting@gmail.com
N° Siren : 880 298 153

<https://www.yltasting.com>

Un d'essai est disponible pour la vente. À consommer et à apprécier avec modération.



Entreprise FOUILLET Patrick

TRAVAUX D'ÉPAREUSE - LAMIER SCIE
BROYEUR HERBE Axe horizontal déportable
BROYEUR FORESTIER
ARRACHEUSE DE VIGNE MÉCANIQUE
CHARRUE DE DEFONÇAGE (minage) - DÉCOMPACTAGE
DE TERRAIN - HERSE ROTATIVE 3 mètres
ROTOBÈCHE 3 mètres - MINI-PELLE 2,5 tonnes

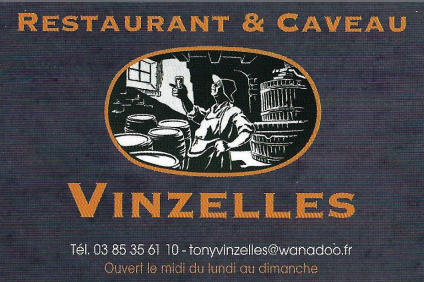
131 rue de l'église - 71680 VINZELLES
Tél : 03 85 35 65 26 - Port : 06 88 60 99 98



RESTAURANT & CAVEAU

VINZELLES

Tél. 03 85 35 61 10 - tonyvinzelles@wanadoo.fr
Ouvert le midi du lundi au dimanche



**ENTRE VOS PROJETS ET NOUS,
L'ACCORD PARFAIT.**

Peinture - Décoration - Revêtements Mur & Sol - Outillage

Votre magasin près de chez vous :
Lieu dit Terre Cardon, Pôle Commercial de Vinzelles
Contactez-nous au 03 85 22 97 54.

TOLLENS
Créateur de peintures depuis 1965



Grosfillex
Home

Peggy AUPOIL
Pôle commercial Vinzelles - 1091 route des Cadots 71680 VINZELLES
Tél / Fax : 03 85 40 50 77.
magasin@ombreeetsoleil-macon.fr



CASÉO
CUISINES & MENUISERIES

NEUF & RENOVATION

UNE ÉQUIPE SOLIDE, ÇA CHANGE TOUT !



FACE
B

Etienne Billard
06 28 54 67 21
contact@signalfaceb.com
Votre partenaire signalétique



CREAMAGA
CHOISIS ET PERSONNALISE TA CREA

www.creamaga.com
magacrea@gmail.com

f i p
#creamaga



RF Solution
Energie

Chauffage - Climatisation - Ventilation - Plomberie

Tél: 06 33 67 53 46
Mail: contact@rfsolution-energie.com



Publication gracieuse des entreprises qui ont accepté d'y figurer.
Si vous souhaitez apparaître dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site internet : www.vinzelles.fr.
N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la mairie : mairie-de-vinzelles@orange.fr

CHEZ ANDRÉ

On vient pour la viande, on revient pour la viande, le vin, le fromage, les légumes ...

** l'abus d'alcool est dangereux pour la santé **

POLE COMMERCIAL DE VINZELLES
OUVERT 7j/7

MÂCON MY BEERS
-2013-

Votre cave & bar à bière
bières du monde, spiritueux, coffrets cadeaux, etc...

1011 route des Cadots
71680 VINZELLES

03 85 39 29 92
macon@mybeers.fr
My Beers Mâcon
MyBeersMacon

Pendant le confinement, **vos cave reste ouverte !**
Venez soutenir votre commerce

WWW.MYBEERS.FR

Viti - Vini - Service
Matériels et Fournitures Oenologiques

Louis Paul DORRY

Terres Neyme
71680 VINZELLES
Tél. 03 85 27 05 27
Fax. 03 85 27 05 28
e-mail : louispaul@vitiviniservice.fr
www.vitiviniservice.fr

Clémence Parmentier/Gilabert

AXA

Responsable de Clientèle
Axa Epargne et Protection
P + 33 (0)7 84 45 85 56
Espace Contact : + 33 09 70 80 84 71
clémence.parmentier@axa.fr

Rue Du Pré du Breuil
71680 VINZELLES

SATORIZ
le bio pour tous !

Les Bouchardes - RN6
Tél. 03 85 38 62 75
Ouvert de 8h30 à 19h30 du lundi au samedi



Château de Vinzelles – Haut lieu de Bourgogne

Présente dès l'époque gallo-romaine, la vigne est aujourd'hui en mono cépage chardonnay et produit sur 16.50 ha l'AOP Pouilly Vinzelles. Véritable mosaïque de terroirs, notre domaine propose à la vente cuvées et climat caractérisés par l'apport des sols, l'orientation et l'âge de la vigne. La fermentation et l'élevage sont volontairement les mêmes afin de mettre en avant nos sols.

« La grâce des vins provient des arômes qu'ils tirent des sols » Dom Denise – Moine cistercien.

Les vendanges sont manuelles. Animés par la passion, nous nous efforçons de respecter et préserver la richesse de nos sols, si spécifiques à la Bourgogne, que nous donne avec générosité la nature.

Château de Vinzelles - 360 rue du château - 71 680 Vinzelles
Mail : chateau-de-vinzelles@orange.fr – Tel : +33(0)607 114 388



Éditeur de la publication : Mairie de Vinzelles / **Directeur de la publication :** Yves Andreux / **Comité de rédaction :** Yves Andreux - Yasminah Lamure - Michel Moreau - Guy Ranchin / **Création graphique et impression :** B71 Print - Mâcon - 03 85 20 20 20 / **Crédits photos et illustrations :** Mairie de Vinzelles - Freepik - Rawpixel

